



Charges transport

Par Sebastiang

Bonjour à tous je sollicite votre opinion sur mon problème:

Le père des mes enfants avec qui je suis séparé est retourné vivre en Martinique, lieu de ses origines familiales, il a un document d'un médecin qui « justifie » son retour auprès de sa famille, aujourd'hui il me demande de payer la moitié des billets d'avions pour nos trois enfants(je vis en France métropolitaine), demande qu'il a formulé auprès du JAF.

Ma question est la suivante es que ce seul document médical me contraint à accéder à ça demande ?

Il avait déjà dit qu'il voulait retourner la bas avant d'avoir ce papier, je le soupçonne d'avoir bien mené ça barque pour avoir ce justificatif mais ce document existant je ne sais pas si cela va aider à ça demande et moi me contraindre à ça demande.

Je vous remercie pour les différentes réponses que vous pouvez m'apporter.

Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

La seule chose qui vous obligerait à payer tout ou partie du billet d'avion, c'est le jugement éventuel.

S'il y a déjà un jugement, il faut l'appliquer en attendant la décision du JAF. Sinon vous pouvez attendre que le JAF tranche la question.